

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CLICHÉ SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 49 — —	Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit, en tête du *Moniteur*, le rapport suivant, adressé à l'Empereur par S. Exc. M. le comte de Persigny :

• Sire,

À l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, Votre Majesté, désirant accorder un témoignage de sa bienveillance aux municipalités de l'Empire, m'a donné l'ordre de lui présenter pour la décoration de la Légion d'Honneur quelques-uns des maires que recommandent à la fois la valeur et la durée de leurs services. J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté les noms de ceux qui me paraissent les plus dignes de cette haute distinction. Ainsi que l'Empereur daignera le remarquer, je ne me suis pas attaché seulement à lui signaler les magistrats placés dans des centres importants de population : parmi les maires proposés, un certain nombre administrent des communes rurales ; quelques-uns d'entre eux sont de simples cultivateurs ; mais Votre Majesté sait apprécier partout l'abnégation et le zèle pour le bien public, et je suis certain de répondre à ses intentions en lui désignant de vieux et loyaux serviteurs de l'Etat qui, entourés d'estime et de respect, se consacrent gratuitement aux intérêts des communes.

• Sire, en 1856, Votre Majesté appelait au baptême du Prince Impérial, les maires de tous les chefs-lieux de département ; aujourd'hui, elle choisit le moment où l'*Enfant de France* va entrer dans sa septième année, pour donner aux administrations municipales une nouvelle preuve de son auguste sympathie. Cette classe si utile et si nombreuse de fonctionnaires comprendra la pensée de l'Empereur. Elle éprouvera un profond sentiment de reconnaissance en voyant son dévouement et ses services unis, dans le cœur de Votre Majesté, au souvenir d'un événement cher au peuple qui a associé ses destinées à celles de votre dynastie.

• Si Votre Majesté daigne approuver mes pro-

positions, j'aurai l'honneur de soumettre à sa signature le projet de décret ci-joint.

• Je suis, avec le plus profond respect,

• Sire, etc.

Le ministre de l'intérieur,

• F. DE PERSIGNY. »

Le rapport de M. le ministre de l'intérieur est accompagné d'un décret impérial, qui nomme chevaliers de la Légion d'Honneur soixante-quatre maires. La plupart des fonctionnaires qui reçoivent cette distinction, administrent des communes rurales, et n'ont pas moins de trente à quarante ans de services municipaux, plusieurs en comptent cinquante cinq et cinquante-sept, et sont octogénaires. Quelques-uns sont de simples cultivateurs. Les nouveaux chevaliers sont donc les vétérans, ou mieux les patriarches des fonctions gratuites. (Constitutionnel)

La séance du 13 au Corps-Législatif a été d'un intérêt calme et sérieux. Les questions débattues n'étaient pas de nature à mettre en jeu les passions. Il s'agissait du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> paragraphes de l'adresse : le premier relatif aux affaires de l'Amérique du Nord, le second à celles de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique.

Deux amendements avaient été proposés sur la question américaine ; tous deux reconnaissaient avec le projet d'adresse la nécessité pour la France de rester neutre dans le conflit américain ; mais l'un, soutenu par M. Jules Favre, tendait à introduire dans cette déclaration de neutralité une nuance de sympathie pour la cause du Nord ; l'autre, développé et défendu par M. Morin (de la Drôme), demandait l'abolition de l'esclavage en Amérique. Le premier de ces amendements a été retiré par ses auteurs, qui se sont ralliés au texte du second.

Cette fusion n'a pas sauvé l'amendement. Le Corps-Législatif l'a rejeté, comprenant très-bien que sa mission est de s'occuper uniquement des propres affaires de notre pays.

La séance du 14 au Corps-Législatif a été consacrée à la discussion d'un amendement présenté par MM. Jules Favre, Hénon, Darimon, Ernest Picard et Emile Ollivier. Cet amendement, qui

porte à la fois sur les trois paragraphes de l'adresse consacrés à la question financière, condamne le passé et blâme le présent ; il reconnaît le mal et l'exagère, mais il repousse le remède. L'amendement, défendu par un de ses auteurs, M. Darimon, a été combattu ensuite par M. Magne, ministre sans portefeuille. (Constitutionnel.)

Vis-à-vis de la nouvelle donnée par les journaux que la Bavière et le Wurtemberg se seraient entendus pour refuser leur adhésion au traité de commerce conclu entre la Prusse et la France, la nouvelle gazette de Munich fait observer que ce traité n'a pas encore été communiqué au gouvernement bavarois et qu'on peut juger par là de la valeur de l'assertion en question.

Le journal ministériel, annonce-t-on de Madrid, affirme que l'Espagne, fidèle à son principe de neutralité en Italie, nonobstant sa sympathie pour le Pape, n'interviendrait pas ses armes à la main si la France retirait ses troupes de Rome ; elle ne reconnaîtra pas alors la légitimité des faits accomplis à moins qu'un congrès européen ne l'ait sanctionnée.

D'après la *Gazette de Trieste*, les événements de Nauplie auraient produit dans les îles Ioniennes une grande fermentation. Une dépêche de Constantinople affirme que l'Épire et la Thessalie sont dans une tranquillité parfaite.

À la bourse de Vienne, le 15 mars, on se préoccupait des dernières nouvelles reçues de Grèce, annonçant que l'insurrection militaire qui aurait éclaté à Syra, se serait propagée dans plusieurs autres villes. Cependant on annonçait qu'Athènes était toujours tranquille.

L'*Ost-Deutsche-Post* dit que l'insurrection en Grèce augmente, et qu'une insurrection militaire, dans laquelle on reconnaît l'influence manifeste de l'Italie, a éclaté dans l'île de Syra. — Havas.

Si l'on en croit les correspondances particulières adressées de Berlin à l'agence Havas, la crise ministérielle, qu'on croyait apaisée, aurait éclaté de nouveau. La première séance du conseil, sous

## FEUILLETON

## L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

— Je suis fâchée de le savoir mécontent, dit Rosine ; pourtant, j'avoue que je compte beaucoup pour l'apaiser sur le bon abbé Morineau. L'oncle Benoit n'est pas un méchant homme, et je ne serais pas surprise d'apprendre qu'en sortant du presbytère, il ait pris le chemin de la maison de Richard.

Hilaire fit un geste d'incrédulité.

— Cela ne peut aller si vite, dit-il ; n'a-t-il pas fallu huit années entières pour le décider à nous voir ?

— C'est vrai ; mais aussi comme il s'est montré bon pour nous, depuis que nous sommes ici !

— J'en conviens ; les préventions qu'il avait contre toi se sont dissipées, dès que notre ami Morineau a pu vous mettre en présence. Je crois même que, si l'orage se détournait de ton mari, tu pourrais quelque jour parler en faveur de Richard avec moins de risque que toute autre.

Oh ! je le ferai certainement, et de bien grand cœur ! s'écria la jeune femme.

— Eh bien, reprit le mari, ce que tu veux essayer un jour, il faut l'aller dire ce soir à Richard lui-même. Je suis tout honteux, lorsque la fermeté de cet homme me paraissait si digne de louanges, de n'avoir pas dit un mot qui témoignât de mon admiration pour lui. Plus d'une fois aussi ses yeux ont cherché les miens ; il me semblait qu'il faisait appel à mon courage pour appuyer sa résistance. Hélas ! je pensai à nos sept enfants, je pensai à toi, et je me suis tu.

Mon intervention, d'ailleurs, n'eût fait qu'aggraver le mal, j'en ai la certitude ; et pourtant j'éprouve le besoin d'expliquer ma conduite à cet honnête vieillard. Vas le trouver, Rosine, il est discret, et tu peux lui faire connaître le dernier entretien que je viens d'avoir avec mon oncle. Il verra combien notre position est menacée en ce moment ; il saura, puisqu'il a suffi de mon silence pour causer une telle irritation, qu'une seule parole de blâme en présence des ouvriers m'eût perdu sans aucun profit pour celui que j'aurais voulu défendre.

— Mon ami, dit Rosine en prenant son chapeau, recommande bien les enfants à Jeannette pendant mon absence. Quelle veuille surtout au canard. Ce garçon-là me tourmente au point que j'en rêve la nuit : je le vois nager dans toutes sortes de mers.

La nièce de M. Benoit marchait d'un pas rapide comme

une personne qui connaît le prix du temps. Les bruits de l'usine se perdirent bientôt derrière elle, et lorsqu'elle eut suivi le cours de l'eau jusqu'au pont de bois jeté sur la rivière, elle se trouva devant la maison de Richard.

Rosine hésita un instant avant d'entrer ; elle connaissait l'ouvrier, mais elle avait à peine entrevu madame Richard, et la nièce de M. Benoit se demandait dans quelle situation d'esprit se trouvait la vieille femme, depuis l'événement du matin. La chanson de la *Meunière de Pontaro*, dont le refrain frappa son oreille à travers la porte, vint l'engager à ne pas différer plus longtemps.

Madame Richard chantait en tournant son rouet d'une main agile. La voix était cassée par l'âge, mais l'accent conservait l'entrain et la gaité de la jeunesse :

Et mon moulin tourne,  
Diga-diga-di,  
Et mon moulin va,  
Diga-diga-da.

— Bon ! dit l'embassadrice, il est facile de s'entendre avec des gens qui ont le cœur aussi gai devant la mauvaise fortune.

Elle entra dans la maison : la vieille femme était seule, et ce fut le sourire sur les lèvres et la sérénité dans les

la présidence du prince de Hohenlohe, a eu lieu le 12 mars, et l'on devait y formuler une sorte de programme. Mais il se serait manifesté à cette occasion des divergences considérables, tellement considérables, que le comte Schwerin, M. de Patow et M. d'Auerswald auraient, séance tenante, donné leur démission, il s'agissait surtout, dit le correspondant de l'agence Havas, des concessions demandées sur la question militaire et auxquelles le ministre de la guerre, M. de Roon, se serait opposé. (Constitutionnel.)

Berlin, le 14 mars. — Le ministère existe encore, mais la situation prend un aspect de plus en plus fâcheux. Il est à peu près certain que les ministres libéraux sortiront du cabinet et qu'ils seront remplacés par des hommes plus ou moins réactionnaires. Les versions qui courent à ce sujet sont trop divergentes pour que l'on puisse indiquer d'une manière positive la composition du futur ministère. Les noms sur lesquels on s'accorde plus sont ceux de M. Von-der-Heydt, finances, M. de Pommer-Esche, commerce, M. de Selchow, intérieur, et M. de Lehuert, instruction publique. Ces deux derniers paraissent appartenir complètement au parti féodal.

Les derniers événements ont attiré les regards sur le prince royal. Il paraît s'être prononcé avec décision en faveur des idées libérales et cela lui a valu beaucoup de sympathies. Encore aujourd'hui il combat la réaction.

Berlin, 15 mars. — La *Gazette de la Croix* assure que les deux tendances représentées au sein du ministère se sont nettement prononcées hier. On dit que M. de Patow, le comte Schwerin et M. Bernuth ont offert leur démission. On ignore encore si elle sera acceptée.

Berlin, le 16 mars. — Relativement aux bruits, rapportés par la *Gazette de la Croix*, de la retraite des ministres, la *Gazette universelle* de Berlin croit pouvoir affirmer que la majorité libérale du cabinet, composée de MM. de Auerswald, Patow, Schwerin, Puckler et Bernuth s'est décidée à agir solidairement, et à se retirer simultanément lorsque la question de la démission sera posée. — Havas.

Au sénat italien, M. Aldofredi adresse des interpellations sur la réunion de Gènes. Il demande si les discours publiés par les journaux ont été vraiment prononcés; quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour maintenir l'ordre dans la ville, quelles mesures il entend proposer? — M. Rattazzi blâme les discours prononcés à Gènes. Cependant il ne croit pas que les journaux et les dépêches les aient reproduits exactement. Le ministre a maintenu les instructions données par le précédent cabinet aux autorités de Gènes. La tranquillité publique n'a pas été troublée. S'il y a lieu, des poursuites seront intentées devant les tribunaux. Relativement à la loi d'association, la jurisprudence n'est pas favorable. Les statuts garantissant le droit de réunion, on ne savait pas si cette garantie devait s'étendre au droit d'association. Jusqu'au 25 février, il était généralement admis que le droit de réunion était seul assuré; l'association permise, on n'admettait pas d'autres droits. Le gouvernement avait toujours la faculté d'intervenir. Les déclarations du baron Ricasoli ont changé la jurisprudence,

en reconnaissant le droit d'association. Il constate l'opportunité d'une loi pour régler ce droit. Le gouvernement surveillera, étudiera la loi à proposer (approbation). Le sénat décide à l'unanimité qu'il est satisfait des explications du ministre, et, prenant acte de cette déclaration, il passe à l'ordre du jour.

On annonce que Bade a reconnu le royaume d'Italie.

A la chambre des députés, M. Petrucelli adresse une interpellation sur la réunion des évêques à Rome. Comme fonctionnaires publics, ils sont dans la dépendance du gouvernement. Ils doivent obtenir la permission pour aller à Rome. Les évêques se soucient plus du pouvoir temporel que du pouvoir spirituel. Rome veut proclamer dogme le pouvoir temporel et faire appel au monde catholique contre la France et l'Italie! Si les évêques vont à Rome, ils n'y peuvent aller que comme simples citoyens.

M. le ministre de Poggi dit que le but de la réunion romaine n'est pas connu, mais ce n'est pas un but religieux. Le gouvernement est suffisamment armé par les lois contre les évêques qui s'éloignant de l'Etat se rendraient coupables d'actes contraires à l'intérêt de la nation.

Aucun évêque n'a jusqu'à présent demandé la permission de s'éloigner, mais le cas échéant, le gouvernement avisera.

M. Mancini, ministre ajoute quelques observations. M. Petrucelli se déclare satisfait. — Havas.

On lit dans la *Gazette du Peuple* :

« Quoique Garibaldi ait été reçu et suivi à Gènes par des applaudissements bruyants, le véritable roi de la fête a été Mazzini, et il n'y a presque pas un seul orateur qui n'en ait fait le plus grand éloge. »

Les nouvelles d'Amérique sont du 1<sup>er</sup> mars :

L'occupation de Nashville par les fédéraux est officiellement confirmée. Le bruit court que le général Buell a entouré les confédérés à Murphresboro et qu'il leur donne deux jours pour se rendre sans condition. Le général Banks, à la tête des forces fédérales, a traversé le Potomak et Harper's-Ferry; il a occupé Boliviar et Charleston des deux côtés du Shenandrah. Les fédéraux n'ont rencontré, jusqu'à présent, aucune opposition dans leur marche en avant. On n'a pas, du reste, d'autres renseignements sur le mouvement général des fédéraux en avant, parce que la transmission des nouvelles télégraphiques militaires de Washington est défendue. Les confédérés, en évacuant Columbus, doivent se retirer, 45 milles plus bas, dans l'île du Mississipi qui commande la rivière. Les fédéraux ont coupé toute communication entre Poluski et Savannah et ont élevé trois batteries de gros calibre. Le général fédéral Curtis occupe Fayetteville, dans l'Arkansas. Les confédérés ont brûlé la ville. L'armée de Price s'est retirée sur le territoire indien.

On a renoncé à envoyer le général Scott au Mexique.

Le message du président Jefferson-Davis au congrès dit que depuis le dernier message, les événements ont prouvé que le gouvernement confédéré avait essayé plus qu'il ne pouvait faire en réalité. En voulant protéger tous les territoires confédé-

rés ainsi que ses côtes, nous avons subi de graves désastres. Lorsque la confédération a été établie, elle manquait des moyens de conduire la guerre sur une échelle gigantesque, aussi avons-nous fait ce que le pouvoir humain pouvait seulement faire. Comme il n'y a encore aucun rapport officiel sur notre défaite dans l'île de Roanoke et la prise du fort Donelson, je ne puis sur ce point faire de recommandations. Cependant nous avons assez de détails pour savoir que nous avons subi une grande humiliation. Nos efforts continuels pour envoyer des renforts sur toutes les positions menacées ne permettent point de douter que les résultats seront bientôt plus favorables pour la cause confédérée. C'est du reste la politique des enrôlements de courte durée qui a surtout contribué à nos récentes défaites. Il est difficile de constater quelle est aujourd'hui exactement la situation de l'armée. Lorsque la guerre commença, la population eut de la peine à se persuader qu'elle pouvait être longue; maintenant il est probable que cette guerre durera plusieurs années. La plupart des soldats s'enrôlent dans de nouveaux corps et les nouvelles levées seront prêtes dans 30 jours. On peut en termes généraux évaluer nos forces actuelles à 400 régiments d'infanterie avec une force correspondante d'artillerie et de cavalerie. La marine est en état de suffire à notre défense.

Il n'existe aucune dette flottante. Les dépenses du gouvernement pour cette année sont de 170 millions, somme moindre que la valeur de la récolte du coton pour une seule année. Dans un meeting, les planteurs de coton et de tabac, réunis à Richmond, ont examiné la question de savoir s'il conviendrait de détruire volontairement la récolte du coton et du tabac. Une commission a été nommée pour élaborer des propositions qui seront soumises à un prochain meeting. Une proposition est faite au congrès confédéré pour que le Sud s'engage jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier dollar, afin de continuer la guerre et de maintenir l'indépendance des Etats sécessionnistes.

La proposition a été renvoyée devant le comité militaire. Une autre proposition a été faite pour indemniser les propriétaires du coton et du tabac brûlés. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* : Aujourd'hui, à midi, les enfants de troupe de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie de la garde impériale, et ceux du premier grenadiers, régiment auquel appartient S. A. le Prince Impérial, étaient réunis en grande tenue et en armes dans la cour du Carrousel. S. A. le Prince Impérial avait pris place dans les rangs du 1<sup>er</sup> grenadiers. — Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice assistaient à cette petite revue.

Après avoir successivement exécuté le manège d'armes, la charge, les feux et l'escrime à la baïonnette, les enfants de troupe ont été, par ordre de l'Empereur, conduits dans l'intérieur du palais, où une collation leur avait été préparée : le Prince Impérial y présidait.

De bruyants toasts à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial ont animé cette réunion.

yeux, qu'elle écouta les explications de la compagne d'Hilaire. Rosine n'eut garde d'oublier la tentative qu'elle voulait faire plus tard pour amener une réconciliation entre M. Benoît et son ouvrier.

— Mille remerciements, ma bonne dame, dit la fileuse qui continua son travail tout en causant. Je prie Dieu qu'il détourne de votre mari la disgrâce dont il est menacé à son tour; mais, dans tous les cas, en ce qui nous touche, je crois que le plus sage est de ne rien espérer du côté du vieux patron. Vous me citez comme un encouragement le changement qui s'est fait dans son esprit en votre faveur après une résistance qui n'a pas duré moins de huit ans. Chère dame, vous êtes jeune : huit ans vous paraissent peu de chose, mais lorsque vous aurez passé la soixantaine comme nous, vous saurez qu'à votre âge, on n'a plus le temps d'attendre. Le mieux, voyez-vous, était de prendre de suite notre parti : nous l'avons fait, et pour commencer, dès aujourd'hui, une vie plus économique, Richard est allé chercher dans la rivière un dîner qui ne lui coûtera que de la patience.

Toute notre fortune monte à deux cents francs par an; c'est un peu moins de cinq francs par semaine, et si je ne comptais sur ma quenouille pour les compléter, si je n'avais pas confiance dans l'aide de Dieu pour procurer de temps à autre au bonhomme une journée de travail

dans les champs, ce qui nous permettra de payer notre Saint-Michel, nous pourrions prendre la besace dès à présent, et réciter de porte en porte *Pater, Ave et De Profundis*. Heureusement, comme je le disais, je file encore passablement et assez vite, et de plus, j'attends de la Providence un peu d'occupation pour Richard.

Malgré tout, la porte de l'usine, fermée, c'est la misère, l'inévitable misère pour nous deux. Il nous faudra quitter cette petite maison où nous espérons mourir, et louer à la place une chambre là-haut dans une des affreuses cabanes du bourg. Pour le vêtement et la nourriture, il faudra aussi bien des réformes, afin d'éviter les dettes et les affronts qui les suivent de près. Les premiers temps nous en souffrirons quelque peu, surtout Richard qui tenait fortement à la barrique de cidre, et à ce petit jardin auquel il est impossible de songer maintenant.

Il y aura donc des moments pénibles à traverser, et le seul moyen que j'aie de les adoucir, c'est de montrer toujours à mon mari un visage gai, une mine avenante. Ce serait, d'ailleurs, bien peu sage à de vieilles gens comme nous de céder au chagrin. Ne savons-nous pas, à la longueur du chemin que nous avons déjà parcouru, que nous devons approcher grandement du lieu où nous n'aurons plus qu'à nous reposer du voyage?

Comment se fait-il que les âmes les plus soumises et

les mieux disposées à toutes les épreuves, sont justement celles qui se montrent le plus émus lorsqu'elles rencontrent chez les autres la résignation et la douceur qu'elles possèdent si bien? Rosine, en admirant la vieille femme, oubliait qu'elle-même n'avait pas été moins courageuse, et l'on eût pu croire, à l'attendrissement qu'elle ne cherchait pas à déguiser, qu'à ses yeux l'humble acceptation des peines de la vie était chose nouvelle. Madame Richard ne s'y laissa pas tromper cependant; et elle reprit en donnant à son rouet un mouvement encore plus rapide.

— Rassurez pleinement M. Hilaire à notre égard : dites-lui que, tant que la vieille femme aura son vieux mari, et tant que le vieux mari aura sa vieille femme, on les entendra tous les deux rire et chanter. Savez-vous que voilà plus de quarante ans que nous nous sommes juré devant Dieu de nous aimer dans la bonne et dans la mauvaise fortune? Nous avons tenu parole, lui et moi, si bien qu'il me serait impossible de citer un jour dans notre vie où nous n'avons pas été l'un pour l'autre un appui et une consolation. Nous avons passé ensemble les meilleures années de notre jeunesse; ensemble, nous avons vieilli, et j'aime à me figurer que nous ne pouvons mourir autrement qu'ensemble.

— Vous n'avez jamais eu d'enfants? demanda Rosine.

Après la collation, le maniement d'armes a recommencé et le défilé a eu lieu : chacun a pu admirer la précision et l'aplomb avec lesquels manœuvraient déjà le Prince Impérial, qui s'est mis de suite au niveau d'enfants plus âgés et exercés depuis longtemps.

— On écrit de Roubaix :

« Nous avons reçu communication, il y a quelques jours, d'une lettre de Saïgon, qui rapporte un trait de générosité fort honorable pour un officier français faisant partie du corps d'expédition dans ce pays. Après la prise de Bien-Hoa et la déroute de l'armée annamite, nos soldats découvrirent, cachée dans les branches d'un arbre touffu, une jeune fille qui s'était ainsi dérobée à la cruauté de ses compatriotes massacrants, par ordre des mandarins, tous les chrétiens qu'ils parvenaient à découvrir.

« Cette pauvre enfant était là depuis trois jours et serait bientôt morte de faim, si la Providence ne lui avait envoyé des libérateurs. Le commandant du détachement, touché de compassion, adopta sur-le-champ la petite Cochinchinoise et la fit conduire à Saïgon, auprès de M. l'abbé Herrengt, en déclarant qu'il se chargeait des frais que nécessiteraient son entretien et son éducation.

— On croit que la cérémonie de l'inauguration de l'exposition universelle sera présidée par le duc de Cambridge, qui est le plus proche parent de la reine, assisté du vicomte Palmerston, et du comte de Derby.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Berger-Lointier, maire de Briolay (Maine-et-Loire), est du nombre des maires qui ont été faits chevaliers de la Légion d'Honneur à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial.

M. Berger-Lointier est en fonctions depuis 24 ans, doyen du conseil général de Maine-et-Loire, dont il fait partie depuis 1838, ancien sous préfet (de 1830 à 1834). Il a 28 ans de services administratifs. Son concours a été intelligent et dévoué.

Nous empruntons à la *France hippique* un document intéressant sur la valeur comparative des chevaux de carrière anglais et normands :

« S. Exc. M. le maréchal Randon, dit ce journal, désirant se rendre compte de la valeur réelle des chevaux anglais et des chevaux normands employés à l'Ecole de cavalerie de Saumur pour le service de la carrière, sous le rapport des allures, de la vigueur et du fond, donna des instructions à M. le général commandant l'Ecole, pour que l'étude comparative eût lieu pendant un an, entre dix chevaux achetés par l'Ecole à un marchand de Paris, et dix chevaux normands achetés par le dépôt de remonte de Caen.

« Le résultat de cette expérience vient d'être consigné dans le rapport suivant, adressé par le général Crespin, commandant l'Ecole de Saumur, à S. Exc. M. le maréchal Randon, qui a bien voulu nous en donner communication. Ce document intéressera nos lecteurs et surtout nos éleveurs : — il prouvera une fois de plus que la France peut aussi bien que l'Angleterre fournir

de bons et beaux chevaux, et qu'avec un élevage rationnel et des soins intelligents, elle peut rivaliser avec les autres pays étrangers, et même devenir à son tour le grand marché de l'Europe, puisqu'elle peut créer toutes les variétés de l'espèce chevaline.

#### ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

« Rapport sur l'étude comparative faite entre 10 chevaux anglais achetés par l'Ecole à M. Perrault, marchand de chevaux, à Paris, et 10 chevaux livrés par le dépôt de remonte de Caen, pour le service de la carrière.

« Conformément aux prescriptions d'une dépêche de S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre, en date du 28 février 1861, les dix chevaux anglais achetés par l'Ecole à M. Perrault, et les dix chevaux livrés par le dépôt de remonte de Caen, dans le courant du mois de février 1861, pour le service de la carrière, ont été suivis à part et étudiés parallèlement jusqu'ici.

« Pendant le premier mois d'examen, la supériorité semblait acquise aux chevaux anglais, parce que, habitués au travail et à peu près dressés au moment de l'achat, ils ont pu être mis en service quelques semaines après leur arrivée; mais à mesure que les influences du régime et de l'acclimatation ont disparu, les chevaux normands ont pris peu à peu le dessus, et aujourd'hui, quoique ces derniers, âgés de cinq ans en moyenne, n'aient pas atteint tout à fait leur complet développement, il est facile de conclure en faveur des chevaux français, car les anglais, plus âgés, ne peuvent que perdre, tandis que les autres ont encore à gagner.

« En résumé, comme vigueur, allures et énergie, les chevaux normands me paraissent l'emporter jusqu'à ce jour sur les chevaux anglais.

« Le général de brigade, commandant l'Ecole impériale de cavalerie,

« Signé : CRESPIN.

« Saumur, le 14 février 1862. »

La loterie du grand tableau de M. Louis de Kock a été tirée dimanche 16, dans la salle de la Mairie.

Le tableau a été gagné par le n° 489, dernier restant dans l'urne.

Ce billet avait été pris par M. Henri Drapeau, de Fontevrault.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

#### TAXE DU PAIN du 16 Mars.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	22 c. 50 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	20 c. » m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	17 c. 50 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

— Jamais, répondit madame Richard, et je suis tentée de croire aujourd'hui qu'il entrerait dans les desseins de Dieu de nous laisser sans famille, pour que nous fussions tout l'un pour l'autre. J'ai désiré longtemps avoir un fils, parce qu'il me semblait que mon mari, en revenant du travail, eût éprouvé bien de la joie à tenir un enfant sur ses genoux. Depuis, j'ai parlé à Richard de mes regrets, ou plutôt il les a surpris un soir que nous lisions au coin du feu l'histoire de Samuel.

Vous savez comment celui qui devait être plus tard le père du prophète, essayait de consoler sa femme qui se plaignait tout haut du malheur qui m'attristait intérieurement : « Anne, pourquoi pleurez-vous ? lui disait-il ; pourquoi ne mangez-vous point, et pourquoi votre cœur est-il affligé ? Ne vous suis-je pas plus que ne vous seraient dix enfants ? » Je fondis en larmes à ce passage du Livre saint, et j'appuyai la tête sur les épaules de mon mari qui devina tout. Madame, vous n'imaginerez jamais les choses affectueuses que Richard trouva ce jour-là dans son bon cœur. Je sentis que, si lui aussi était plus pour moi que ne l'auraient été dix enfants, il me cherissait à son tour plus qu'il n'aurait fait de dix fils et d'autant de filles.

Les élan les plus passionnés d'un cœur jeune et ardent auraient moins touché Rosine que cette chaleur de

sentiment, cette inaltérable tendresse conservée sous les glaces de l'âge.

La nièce de M. Benoit fit en quelques mots l'éloge de cet autre Philémon.

La fileuse se leva, et la conduisit dans une autre pièce où un portrait affreusement peint, mais très-ressemblant, souriait vaguement dans son cadre de bois doré.

— C'est lui, dit madame Richard d'un air triomphant ; nous avons alors un très-bon peintre, un grand artiste, ma foi, dans la ville voisine, et j'ai filé pendant onze mois pour gagner les vingt écus que nous a coûtés ce portrait. Vingt écus ! c'est pour rien. Et je crois bien que ce monsieur, avec sa grande barbe qui le faisait ressembler au Juif-Errant, nous a fait grâce du prix ordinaire, parce que nous n'étions que des ouvriers. Voyez ! Richard n'a guère changé depuis dix ans : voilà bien ses cheveux gris, ses rides, et surtout son air de bonté. Tandis que mon mari travaillait à l'usine, je me trouvais moins seule ici depuis que j'avais ce tableau. Je ne sais comment font les peintres : ce que je puis assurer, pour l'avoir éprouvé cent fois, c'est qu'il y a des moments où ce portrait me regarde avec des prunelles vivantes, et où ses lèvres sont prêtes à me parler. Cela arrive lorsque je me suis arrêtée longtemps devant l'image, en repassant dans mon cœur toutes les marques d'amitié que m'a

La Chambre des députés prussiens sera convoquée pour le milieu de mai. On pense que les élections primaires auront lieu dans la semaine sainte et les élections définitives quinze jours après.

Dans peu de temps le commandement militaire des troupes de la ville fédérale de Francfort passera aux mains de la Prusse. On assure que le général de Bonin, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien ministre de la guerre, est désigné pour ce poste. (Constitutionnel.)

Raguse, 16 mars. — Les négociations sont rompues. Vucolowich concentre les insurgés à Priesieka, et Dervich, masse ses forces à Zubzi. Les Turcs se sont montrés à Zubzi. Piva-Mirco est désigné comme étant le chef des Monténégrins. — Havas.

Miss CHARLOTTE HADDON, à la demande de plusieurs familles, commencera le jeudi 13 mars, à une heure, un cours d'ALLEMAND pour les petits enfants.

Elle espère qu'un long séjour en Allemagne et l'habitude d'enseigner cette langue lui assureront la confiance des parents. (118)

MAISON BIÉTRY, boulevard des Capucines, 41.

Châles cachemire, châles de laine et châles unis pour deuil.

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Leurs Majestés Impériales ; il est filateur et fabricant. Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur, à un bon marché réel, de belle et bonne marchandise, revêtue d'un cachet de garantie de la désignation et d'une étiquette de prix fixe.

Sur demande, on expédie en province. (121)

L'ACADÉMIE de l'Industrie française dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhumements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (554)

Les cours élevés de la plupart des fonds publics et des valeurs industrielles, rendant disponibles bon nombre de capitaux, il paraît opportun de rappeler au public que la COMPAGNIE ANONYME *l'Impériale*, autorisée par décret du 29 mars 1854, constitue des rentes viagères aux taux les plus avantageux. Elle accorde : — à 60 ans, 10-69 0/0. — à 65 ans, 12-85 0/0. — à 70 ans, 15-65 0/0. — à 75 ans, 18-41 0/0. La Compagnie affecte à la garantie de ses opérations, tout son actif, dans lequel figurent son fonds social de 5,000,000 et ses immeubles d'une valeur de près de 6,000,000. S'adresser à l'Administration, à

données le vieux Richard.

Les deux femmes revinrent dans la première chambre, et la fileuse reprit son ouvrage.

— Voulez-vous savoir, continua celle-ci, le dédommagement que je trouve dans la situation nouvelle qui nous est faite ? Jusqu'à présent, le dimanche excepté, je passais presque toutes les heures de la journée loin de mon mari, et maintenant, au contraire, nous serons presque toujours l'un avec l'autre. La société continuelle de quelqu'un qu'on aime, comme j'aime Richard, adoucit bien des privations et tient lieu de beaucoup de choses.

Tenez ! n'entendez-vous pas au loin une voix qui chante ? Oui, vous l'avez reconnu comme moi ce refrain que personne ne dit mieux que lui. La voix se rapproche : il revient, et nous allons savoir s'il a fait bonne pêche.

Ah ! madame, encore une fois, consolez M. Hilaire ! dites-lui que les vieilles gens qui l'intéressent ne se plaindront pas de leur destinée, tant qu'ils seront ensemble pour s'aider mutuellement dans la peine.

Rosine s'avança vers la porte, et salua de la main l'ouvrier qui se disposait à traverser le pont, sa ligne sur l'épaule et un petit panier sur le dos.

Richard cessa de chanter et sa figure prit une expression sérieuse. (La suite au prochain numéro.)

Paris, rue de Rivoli, n° 182, et à Saumur, à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, n° 12.

**Marché de Saumur du 15 Mars.**

Froment (hec. de 77 k.)	23 86	huile de lin	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	24 83	Paille hors barrière	67 60
Seigle	15 60	Foin	80 26
Orge	40 —	Luzeine (les 750 k)	62 —
Avoine (entrée)	12 —	Graine de trèfle	48 —
Fèves	13 —	— de luzerne	50 —
Pois blancs	24 —	— de colza	50 —
— rouges	22 40	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	32 —	(l'hectolitre)	—
— de chepevis	48 —	— cassées (50 k)	—

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.			
Coteaux de Saumur 1861	1 <sup>re</sup> qualité	240 à 250	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	123 à 130	
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 <sup>re</sup> id.	110 à »	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à »	
Saint-Léger et environs 1861	1 <sup>re</sup> id.	105 à »	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à »	
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 <sup>re</sup> id.	100 à »	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	95 à »	
La Vienne, 1861		75 à 80	
ROUGES.			
Souzay et environs 1861		120 à 125	
Champigny, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	230 à »	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 140	

(1) Prix du commerce.

Varrains, 1861		115 à 120
Bourgueil, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	130 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	140 à »
Restigny 1861		135 à »
Chinon, 1861	1 <sup>re</sup> id.	110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	108 à »

**BOURSE DU 15 MARS.**

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 70  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 97 70.

**BOURSE DU 17 MARS.**

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 70  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 97 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le huit mars 1862, enregistré.

Marie Joullain, femme de Louis Drogis, cultivateur, domicilié en la commune du Vaudelnay-Rillé, ayant M<sup>e</sup> Chedeau, pour avoué.

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le dix-sept mars 1862.

(129) CHEDEAU.

Etudes de M<sup>e</sup> SÉBILLE, avoué à Nantes, et de M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort.

**VENTE**  
Par suite de licitation  
DE  
**BIENS IMMEUBLES,**  
situés à Beaufort.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MEFFRAY, le dimanche 30 mars, à l'heure de midi.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Nantes, le 15 février 1862.

Entre :  
M. Jules Névo, négociant, demeurant à Nantes, procédant sous la constitution de M<sup>e</sup> Sébille, avoué, demandeur.

Et M<sup>me</sup> Hermence-Marie Névo, épouse autorisée, de M. Amand Lebreton, propriétaire, demeurant ville de Beaufort, procédant sous la constitution de M<sup>e</sup> Charryat, avoué.

Et encore MM. Henri Névo et Eugène Névo, négociants, demeurant à Nantes, procédant sous la constitution de M<sup>e</sup> Sébille, avoué,

tous défendeurs.

Pour plus de détail, voir les placards affichés ;  
Et pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MEFFRAY, dépositaire du cahier des charges. (150)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE MÉTIVIER.**

Les créanciers de la faillite du sieur MÉTIVIER-LAVIGNE, mécanicien, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés, en vertu de l'article 492 du Code de commerce, sont invités à se présenter dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tri-

bunal, le vendredi 11 avril prochain, à midi; les créanciers devront s'y présenter en personne.

Le greffier du tribunal, Th. BUSSON.

(151) Etude de M<sup>e</sup> LÉBLAYE, notaire à Saumur.

**TOUS LES IMMEUBLES**

Dépendant de la succession de M. JOUANNEAU, consistant en :

1<sup>o</sup> Plusieurs maisons et un jardin, ville de Saumur.

2<sup>o</sup> Logements, caves et plusieurs clos de vigne et pièces de terre, au Petit-Puy, près Saumur.

3<sup>o</sup> Deux fermes, à la Fuye et à la rue Juive, communes de Saint-Lambert-des-Levés et de Villebernier.

Tous ces biens seront vendus en détail, au gré des acquéreurs, par adjudication dont l'époque, les lots et les mises à prix seront publiés prochainement.

S'adresser audit notaire. (152)

Etudes de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Neuil, près Passavant.

**A AFFERMER**  
DE GRÉ A GRÉ

**LES MOULINS A VENT ET A EAU DE CHANTEMERLE,**

Situés commune de Neuil et à égale distance des bourgs de Neuil et de Passavant.

Ces moulins dépendent de la terre de la Grise.

Il en dépend environ douze hectares de terres labourables, près et vignes.

S'adresser, pour visiter les moulins, à M. Julien RABOUAN, propriétaire à la Grise, et, pour avoir des renseignements et traiter, soit à M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Neuil, soit à M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué. (153)

Etudes de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Neuil, près Passavant.

**A VENDRE OU A ÉCHANGER,**  
Tout ou partie

**DE LA PROPRIÉTÉ DE LA NIVERDIÈRE,**

Située commune de Denezé, et par extension commune de Forges, canton de Doué.

Cette propriété comprend :

1<sup>re</sup> La ferme de la Niverdière, contenant 55 hectares 71 ares 88 centiares.

2<sup>me</sup> La ferme du Goulet, d'une contenance de 17 hectares 39 ares 58 centiares.

S'adresser, pour traiter :

Soit à M. REGNARD, propriétaire à Neuil ;

Soit à M. CESBRON-JOURDAIN, expert à Doué ;

Et, pour avoir des renseignements : Soit à M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Neuil ; Soit à M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué.

Etude de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire.)

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite, Ensemble ou séparément

1<sup>re</sup> LE MOULIN

DE LA BLANCHISSERIE ;

2<sup>me</sup> LA FERME

DE LA BLANCHISSERIE ;

Le tout, faisant ensemble, situé commune de Doué, à un kilomètre de distance de cette ville, dépend de la terre de Launay.

La ferme consiste en terres labourables, près de bonne qualité, vignes, verger, douves, d'une contenance totale de 12 hectares 75 ares 50 centiares.

Le moulin possède quatre paires de meules entièrement neuves et un blutoir. Cette usine a deux moteurs : l'eau du ruisseau et une machine à vapeur de la force de douze chevaux.

Tous les accessoires de cette usine sont au grand complet.

Les bâtiments sont neufs et bien distribués. De nombreuses et vastes servitudes bien aérées permettent de faire de beaux magasins, et d'approvisionner une grande quantité de céréales.

S'adresser, pour avoir des renseignements et connaître les conditions de l'affermement, soit à M. PINEAU, régisseur de la terre de Launay, soit à M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué. (155)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, successeur de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER

Présentement,

**MAISON DE CAMPAGNE**

NOMMÉE TIVOLI,

A quatre kilomètres de Saumur, avec cour derrière la maison, vaste jardin entouré de murs, avec espaliers, bosquet. — Remise et écurie.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (156)

**A VENDRE**

A des prix très-modérés.

UNE GRANDE QUANTITÉ

**DE COTRETS,**

S'adresser, à M. TRAVERSIER, marchand de bois, rue Saint Nicolas, 75. (157)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

**AVIS.**

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continuera tous les jours, de midi à six heures. (109)

**A BON MARCHÉ,**

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

**UNE MAISON,**

Située ville de Saumur, rue Brault, n° 10,

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ,

Composée de chambre et cellier au rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Brault.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, ou à M<sup>e</sup> RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

**A LOUER**

Présentement

**MAISON DE CAMPAGNE,**

NOUVELLEMENT RESTAURÉE!

Distraite de l'ancien château de Chacé.

Huit pièces bien distribuées; vastes servitudes; caves en roc; jardins potager et fruitier, parterre, vigne et terre labourable; le tout entouré de murs, situé au bourg de Chacé, près Saumur, contenant environ un hectare.

Vue magnifique sur la rivière du Thouet.

S'adresser, pour visiter les dits biens, à M. CHEVALLIER-CHATENAY, demeurant à Varrains, et, pour traiter, soit au dit sieur CHEVALLIER, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1862,

**DEUX MAISONS**

Situées à Saumur, rue Dailé,

L'une actuellement occupée par M. CAVELLIER, corroyeur.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX, ou à M. DUVEAU, propriétaire à Saumur, rue Dailé. (96)

**MAISON**

A VENDRE OU A LOUER

Rue de la Tonnelle, n° 16.

S'adresser à M. Yvon, même maison. (111)

**A LOUER**

Présentement,

**JOLIE PETITE MAISON**

AVEC JARDIN AYANT UN JET D'EAU, Située près le bureau d'octroi de Notre Dame.

S'adresser à M. SIMON, cordonnier, rue Saint-Jean. (97)

Saumur, imp. de P. GODET.